



# o.b.e.r.o.n®

## INSECTICIDE sur tomates et aubergines sous abris\*

\*Cf. tableau des usages.

### Conditionnement(s)

Bidon 1 L

### Fiche d'identité

#### Composition :

#### Classification RAC : 23

**Formulation** : suspension concentrée (concentré fluidifiable)

**Numéro AMM** : 2130092

**Détenteur d'homologation** : Bayer SAS  
Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie  
Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09  
France

**Substance active** : spiromesifen  
**Teneur** : 240g/l, soit 24% (m/m)  
**Famille chimique** : ketoenole  
**Mode d'action** : Inhibition de la biosynthèse des lipides.

### Description

OBERON est un insecticide de la famille des Kétoénols. Il constitue un nouveau produit d'alternance dans les programmes de lutte contre la mouche blanche. OBERON est doté d'une action de contact et par ingestion sur mouches blanches (*Bemisia*, *Trialeurodes*) et acariens. Sur mouches blanches il est actif au niveau des stades de développement (ovo-larvicide, nymphes, pupes) et réduit la fécondité des femelles. OBERON est sans effet négatif sur les principaux insectes auxiliaires : il est ainsi compatible avec les programmes de protection intégrée.

### Préparation

#### Préparation de la bouillie

Verser directement OBERON, présenté sous forme de suspension concentrée, dans le cuve du pulvérisateur à moitié remplie d'eau, le système d'agitation étant en marche. Compléter avec la quantité d'eau nécessaire tout en maintenant l'agitation.

#### Mélanges et compatibilité

Ne pas mélanger OBERON avec des huiles

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

### Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

### Précautions à prendre

#### Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

#### Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.  
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

| Caractéristiques des EP  | Équipements de protection individuelle (EPI) recommandés |       |       |       |       |       |
|--------------------------|----------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
|                          | Équipement                                               | Libre | Libre | Libre | Libre | Libre |
| 1. PROTECTION DE LA TÊTE | Capot                                                    | Non   | Non   | Non   | Non   | Non   |
| 2. PROTECTION DES YEUX   | Lunettes                                                 | Non   | Non   | Non   | Non   | Non   |
| 3. PROTECTION DES BRAS   | Manches                                                  | Non   | Non   | Non   | Non   | Non   |
| 4. PROTECTION DES JAMBES | Pantalons                                                | Non   | Non   | Non   | Non   | Non   |
| 5. PROTECTION DES PIEDS  | Bottes                                                   | Non   | Non   | Non   | Non   | Non   |
| 6. PROTECTION GÉNÉRALE   | Combinaison                                              | Non   | Non   | Non   | Non   | Non   |

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac transluide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

#### En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

#### Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

#### Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.  
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

#### Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une



altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez les pollinisateurs.
- Préservez la faune sauvage.

+ D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR : FLASHEZ-NOUS

**AVERTISSEMENT**  
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans

Classes de danger

| Danger principal                        | Danger secondaire | Danger tertiaire |
|-----------------------------------------|-------------------|------------------|
| 9 - Matières et objets dangereux divers | -                 | -                |
| Dangereux pour l'environnement          |                   |                  |

Tableau des usages et doses autorisées

| Culture | Cibles / Usages | Doses   | Spécifications d'usage / Stade d'application          | DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné) | Précautions* Réglementaires (voir légendes) |
|---------|-----------------|---------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Tomate  | Aleurodes       | 0.9l/ha | 4 trait./campagne<br>Uniquement sous serre permanente | 3                                                  | 1a, 2a                                      |

le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P333+P313 - En cas d'irritation/éruption cutanée : consulter un médecin.  
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale  
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.  
Peut porter atteinte aux insectes pollinisateurs et à la faune auxiliaire. Eviter toute exposition inutile.

**Délai de rentrée**  
48 heures après traitement.  
**Substance classée sensibilisante**  
Contient du Spiromesifen. Peut produire une réaction allergique.  
**Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.**  
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers soins

**Conseils généraux**  
**S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement**

**souillé et le mettre à l'écart.**  
**Inhalation :**  
**Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.**  
**Contact avec la peau :**  
**Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon ou si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau.** Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
**Contact avec les yeux :**  
**Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.** Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.  
**Ingestion:**  
**Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.**

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) .  
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

**Point gélif :** -10°C  
**Température maximum :** 40°C  
**N°ONU :** 3082



| Culture   | Cibles / Usages | Doses   | Spécifications d'usage / Stade d'application          | DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné) | Précautions* Réglementaires (voir légendes) |
|-----------|-----------------|---------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Aubergine | Aleurodes       | 0.9l/ha | 4 trait./campagne<br>Uniquement sous serre permanente | 3                                                  | 1a, 2a                                      |

**\*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**  
 Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>  
**Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs.**  
**Pour toute utilisation liée à cet arrêté, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45.**

- 1. Organismes aquatiques**  
 1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- 2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles**  
 2a. . Peut porter atteinte aux insectes pollinisateurs et à la faune auxiliaire. Eviter toute exposition inutile.

### Traitement

#### Dose(s) préconisée(s)

#### Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Appliquer OBERON en traitement des parties aériennes en tout début d'infestation des mouches blanches. Renouveler les applications si nécessaire en veillant à respecter le nombre maxi d'applications / campagne et le Délai Avant Récolte de 3 jours. Intervalle entre applications 10 à 14 jours.  
 Respecter un délai de réimplantation de 120 jours pour les légumes-feuilles dans le cas de cultures sous abri en pleine terre.  
 Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

#### Programme de traitement

Il est recommandé d'alterner les applications d'OBERON avec des insecticides à mode d'action différent.

#### Classification IRAC

23 - Inhibition de la biosynthèse des lipides.

#### Mesures de protections des individus



| Caractéristiques des EPI<br>▼                                                                                                         |                                                                                     | PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE : |                                              |                                       |                                             |                            |                                   | PROTECTION DU TRAVAILLEUR |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------|---------------------------|
|                                                                                                                                       |                                                                                     | PRÉPARATION/<br>MÉLANGE/<br>CHARGEMENT            | APPLICATION AVEC :                           |                                       |                                             |                            | NETTOYAGE                         |                           |
|                                                                                                                                       |                                                                                     |                                                   | LANCE SOUS -ABRI / CULTURES BASSES (< 50 cm) |                                       | LANCE SOUS-ABRI / CULTURES HAUTES (> 50 cm) |                            |                                   |                           |
|                                                                                                                                       |                                                                                     | SANS CONTACT<br>AVEC LA<br>VÉGÉTATION             | CONTACT INTENSE<br>AVEC LA<br>VÉGÉTATION     | SANS CONTACT<br>AVEC LA<br>VÉGÉTATION | CONTACT INTENSE<br>AVEC LA<br>VÉGÉTATION    |                            |                                   |                           |
| GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1<br>réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)<br>ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) |    | Réutilisables                                     | Réutilisables                                | Réutilisables                         | Réutilisables                               | Réutilisables              | Réutilisables                     |                           |
| EPI VESTIMENTAIRE<br>conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1                                                                           |    | EPI<br>vestimentaire<br>ET                        |                                              |                                       |                                             | EPI<br>vestimentaire<br>ET |                                   |                           |
| EPI PARTIEL<br>blouse ou tablier à manches longues<br>catégorie III type PB(3)                                                        |    | EPI partiel                                       |                                              |                                       |                                             | EPI partiel                |                                   |                           |
| COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE<br>catégorie III type 3 ou 4                                                                       |    | OU<br>Type 3 ou 4                                 |                                              | Type 3<br>avec capuche                | Type 4<br>avec capuche                      | Type 3<br>avec capuche     | OU<br>Type 3 ou 4<br>avec capuche |                           |
| LUNETTES ou ECRAN FACIAL<br>certifiées EN 166 (CE, sigle 3)                                                                           |   |                                                   |                                              |                                       |                                             |                            |                                   |                           |
| BOTTES<br>certifiées EN 13 832-3                                                                                                      |  |                                                   |                                              |                                       |                                             |                            |                                   |                           |

### Mentions légales

Oberon® ▣ 240 g/l spiromesifen ▣ AMM n°2130092 ▣ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▣ © Marque déposée Bayer



Sensibilisation cutanée, catégorie 1 ▫ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ▫ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



▫ ▫ ▫ Attention ▫ ▫ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ▫ H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. ▫ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

**Février 2024 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)**

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)